

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE
D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL No 92/2011-2016**

**Demande de crédit pour le réaménagement des deux classes de la
Blancherie en cantine scolaire et en école de musique**

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 92/2011-2016 s'est réunie le mardi 20 janvier 2016 au bâtiment administratif avec la composition suivante :

Mesdames	Rose-Marie LOMBARDI	(ROLC)
	Aurélie REGAMEY	(CDC), présidente
	Christine VAUDENAY	(PS)
Messieurs	Marco GAROFANO	(ROLC)
	Pascal GRUFFEL	(ROLC)
	Jean-Pierre STEINER	(CDC)
	Jean-François THEVOZ	(CDC)

La Municipalité était représentée par :

Madame	Michelle BEAUD, Municipale au service Jeunesse, Activités sociales et Parascolaires, Paroisses
Madame	Leïla DIOS, Adjointe au service du patrimoine
Monsieur	Stéphane REZSO, Municipal domaines, bâtiments et cité de l'énergie

Après les salutations d'usage, les intervenants sont remerciés pour leur présence à cette séance.

PREAMBULE

La commission chargée de l'étude du préavis pour la construction du collège de la Romanellaz avait émis le vœu qu'une cantine scolaire soit intégrée au collège. Ce souhait a aussi été émis par les parents d'élèves par le biais d'une lettre contresignée par 15 familles. La municipalité propose de rafraîchir une des salles de classe de la Blancherie pour la transformer en réfectoire. L'autre salle sera elle aussi rénovée puis à la disposition de l'Ecole de musique de Crissier, principalement en tant que local administratif.

DISCUSSION

Les thèmes suivants ont été abordés avec la Municipalité qui a pu répondre à nos interrogations :

La cantine scolaire n'a pas été installée à la place de la salle polyvalente car le besoin d'une salle plus grande à disposition pour la municipalité, les sociétés locales, etc. se fait entrevoir. En effet, suite à la

reconversion de la salle multiculturelle de Pré-Fontaine et la démolition de l'ancienne grande salle de la rue d'Yverdon, plus aucune salle pouvant accueillir un grand nombre de personnes n'est disponible.

Le concept d'installer la cantine dans la salle polyvalente pendant les heures de repas n'a pas été retenu car le rangement du matériel chaque jour entraînerait une lourde manutention et un surcoût.

Après l'analyse des réponses reçues et son expérience, la Municipalité propose une cantine de 15 à 20 places pour accueillir les enfants de 1ère à 4ème année dans un premier temps. L'augmentation de la capacité pourrait se faire en cours d'utilisation en aménageant deux services ou en disposant de la salle de l'Ecole de musique entre 12h et 14h. Toutefois, vu l'âge des enfants et la disposition des lieux, l'engagement d'une seconde éducatrice serait nécessaire. Il faut noter qu'actuellement 10 % des élèves de Crissier se rendent à la cantine de Pré-Fontaine et à l'APEMS proposé à Pré-Fontaine (env. 110 repas) et que le nouveau collège de la Romanellaz accueillera à la rentrée 6 classes d'environ 20 élèves sans aucune garantie qu'il n'y ait pas dès la rentrée 2016-2017 des classes de niveau supérieur à la 4ème année.

La municipalité nous informe qu'en principe 50 % des coûts (avec une fréquentation de 20 enfants), de la cantine scolaire seront pris en charge par les parents, la commune devant s'acquitter du reste. Le prix de l'APEMS de Pré-Fontaine est calculé selon une table et les prestations sont facturées en fonction du revenu du ménage. Pour la cantine scolaire de la Blancherie, la municipalité a jugé plus simple de fonctionner avec un prix fixe par repas, prix équivalent à celui de la cantine scolaire de la Vernie. Avec 20 enfants par jour, le coût de l'éducatrice en charge des enfants serait entièrement prise en charge par les parents.

Les enfants nécessitant un accueil supplémentaire le matin ou le soir devront continuer à se rendre à l'APEMS de Pré-Fontaine.

Le montant budgété sous le poste 'Mobiliier et matériel spécialisé' comprend une cuisine semi pro (un steamer ainsi qu'une station de lavage professionnelle), l'achat de tables et chaises - petites tables et chaises pour la cantine, l'informatique ainsi que les jeux et activités proposées.

VŒU DE LA COMMISSION

La commission souhaite que la municipalité informe de manière claire tous les parents de Crissier, sur les différents coûts et prestations d'accueil disponible à Crissier en fonction de l'âge des enfants et de leur lieu d'enclassement.

CONSIDERATIONS FINALES ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Au vu de l'exposé ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 92 / 2011-2016 vous propose, à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis.

Au nom de la commission

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Regamey', is written over a horizontal line.

Aurélie Regamey

Crissier, le 22 janvier 2015